

Les crimes haineux déclarés par la police, 2018

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 26 février 2020

En 2018, la police a déclaré 1 798 crimes haineux au Canada, ce qui représente une baisse de 13 % par rapport au nombre sans précédent de 2 073 affaires déclarées en 2017. Malgré ce recul, le nombre d'affaires de crimes haineux déclarées en 2018 est le deuxième en importance depuis 2009.

Les crimes haineux peuvent avoir un effet dévastateur sur les victimes et l'ensemble de la collectivité. Ils peuvent être perpétrés contre une personne ou un bien et cibler la race, la couleur, l'origine nationale ou ethnique, la religion, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, la langue, le sexe, l'âge, l'incapacité mentale ou physique, ou d'autres facteurs semblables. De plus, le *Code criminel* du Canada considère quatre infractions précises comme des infractions de propagande haineuse ou des crimes haineux : l'encouragement au génocide, l'incitation publique à la haine, la fomentation volontaire de la haine et le méfait motivé par la haine à l'égard d'un bien utilisé par un groupe identifiable.

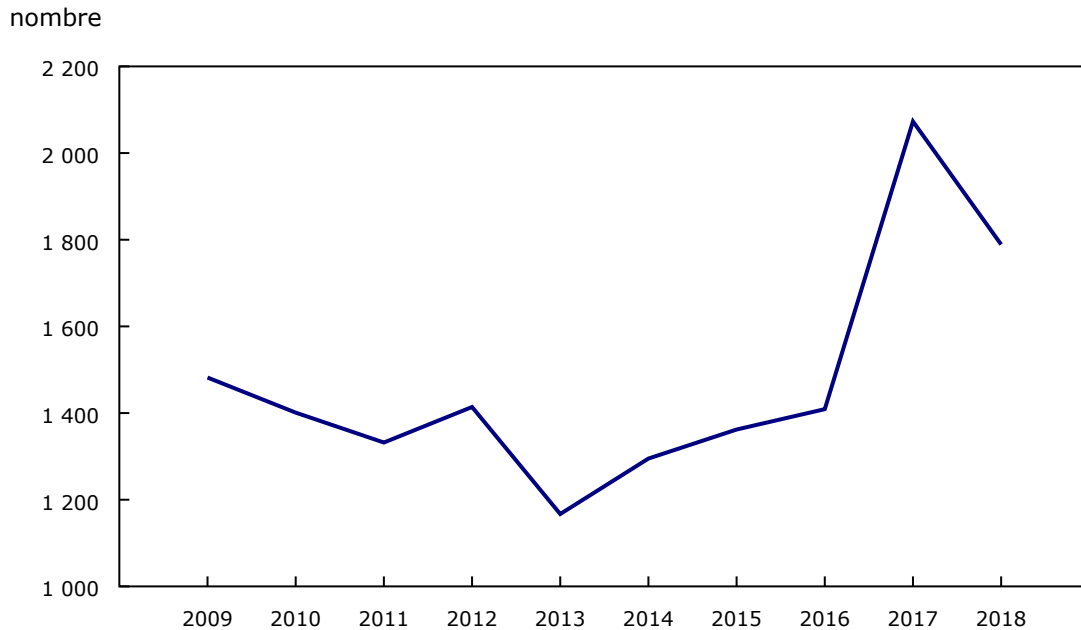
Statistique Canada assure un suivi du nombre et de la nature des crimes haineux signalés à la police au cours d'une année donnée et surveille les tendances au fil du temps. Une analyse détaillée est fournie dans l'article de *Juristat* publié aujourd'hui et intitulé « [Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2018](#) », de même que dans l'infographie qui l'accompagne, laquelle est intitulée « [Infographie : Crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2018](#) ».

Le nombre de crimes haineux signalés à la police diminue par rapport à 2017, mais il est le deuxième en importance depuis 2009

Les 1 798 crimes haineux déclarés par la police en 2018 représentaient une baisse de 13 % par rapport au nombre sans précédent de 2 073 affaires déclarées en 2017. Malgré ce recul, les crimes haineux déclarés par la police augmentent depuis 2014, et le nombre d'affaires déclarées en 2018 est le deuxième en importance depuis 2009.



Graphique 1 Nombre de crimes haineux déclarés par la police, Canada, 2009 à 2018



Note(s) : Les renseignements qui figurent dans le présent graphique correspondent aux données déclarées par les services de police desservant 99,95 % de la population du Canada.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (3302).

Comme pour d'autres crimes, les données autodéclarées fournissent un éclairage supplémentaire sur les crimes motivés par la haine. Selon les données de l'Enquête sociale générale de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation), les Canadiens ont déclaré avoir été victimes de plus de 330 000 incidents criminels qui, selon eux, étaient motivés par la haine au cours des 12 mois précédant l'enquête (5 % du total des incidents autodéclarés). Les deux tiers de ces incidents n'ont pas été signalés à la police, un taux semblable à celui observé dans le cas de la victimisation criminelle dans son ensemble.

Les crimes motivés par la haine représentent une faible proportion de tous les crimes déclarés par la police (environ 0,1 % de toutes les infractions autres que les délits de la route). Les données des services de police sur les crimes haineux comprennent toutefois uniquement les affaires qui sont portées à leur attention et classées comme des crimes haineux. Par conséquent, les fluctuations du nombre d'affaires déclarées peuvent traduire un changement réel du volume de crimes haineux, mais elles peuvent aussi être attribuables à des changements dans le signalement de ces crimes par le public, en raison d'efforts de sensibilisation communautaire de la part de la police ou d'une prise de conscience accrue après des événements très médiatisés.

Diminution du nombre de crimes haineux principalement attribuable à une baisse du nombre d'affaires déclarées par la police en Ontario

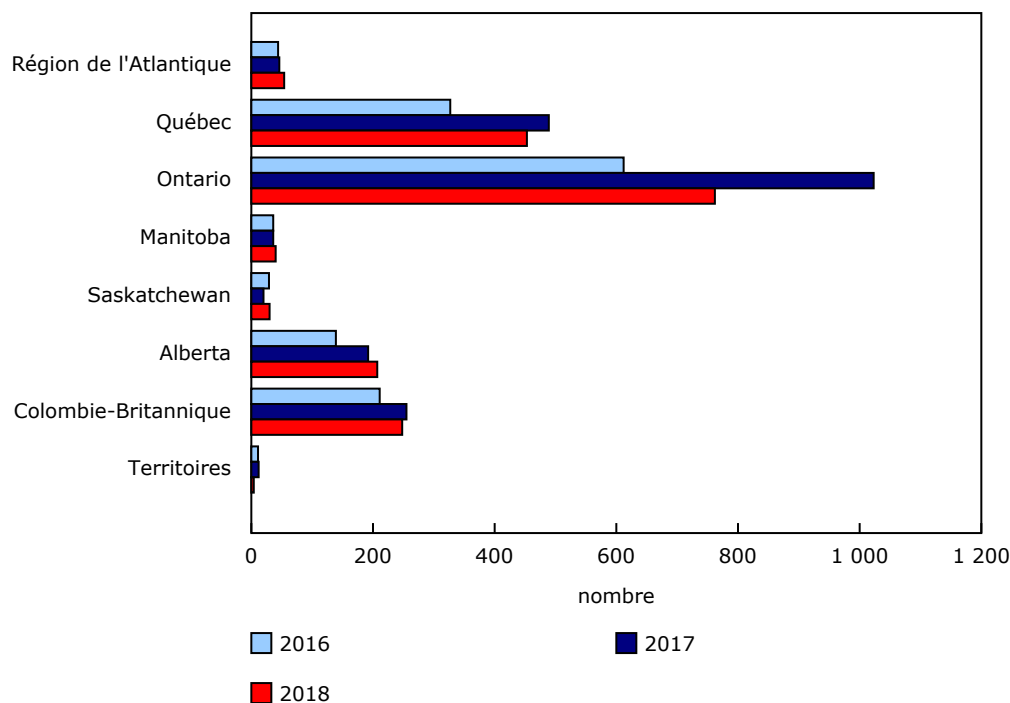
En 2018, la plupart des types de crimes haineux déclarés par la police ont diminué par rapport à l'année précédente. Des baisses du nombre d'affaires ciblant les musulmans, les Noirs, les Arabes et les Asiatiques de l'Ouest étaient à l'origine de la majeure partie de la diminution observée à l'échelle nationale. Ces affaires ont surtout diminué en raison d'un recul du nombre de crimes contre les biens motivés par la haine, tels que les graffitis et le vandalisme, qui ont connu des baisses prononcées en Ontario et au Québec.

L'Ontario, la province la plus peuplée du Canada, a enregistré une diminution de 26 % du nombre de crimes haineux, lequel est passé de 1 023 affaires en 2017 à 762 affaires en 2018. Ce recul découle d'une baisse du nombre de crimes ciblant les musulmans (-104 affaires), les Noirs (-48 affaires) et les juifs (-28 affaires), ainsi que des crimes ciblant l'orientation sexuelle (-35 affaires).

Le Québec, la deuxième province en importance à l'origine de la baisse du nombre de crimes haineux, a vu son nombre de crimes haineux ciblant les musulmans et déclarés par la police diminuer de 57 pour passer de 117 en 2017 à 60 en 2018. Contrairement à la tendance nationale, le nombre de crimes haineux a augmenté dans les provinces des Prairies et de l'Atlantique (sauf au Nouveau-Brunswick).

Compte tenu de la taille de la population, les taux de crimes haineux étaient les plus élevés au Québec (5,4 affaires pour 100 000 habitants), en Ontario (5,3 affaires pour 100 000 habitants), en Colombie-Britannique (5,0 affaires pour 100 000 habitants) et en Alberta (4,8 affaires pour 100 000 habitants).

Graphique 2 Crimes haineux déclarés par la police, selon la région, 2016 à 2018



Note(s) : Les renseignements qui figurent dans le présent graphique correspondent aux données déclarées par les services de police desservant 99,95 % de la population du Canada.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (3302).

Le nombre de crimes haineux sans violence recule d'environ un cinquième

Bien que les crimes haineux sans violence représentaient plus de la moitié (57 %) de tous les crimes haineux en 2018, le nombre d'affaires a diminué de 21 % par rapport à l'année précédente, sous l'effet de baisses du nombre de méfaits de nature générale (-26 %) et d'affaires d'incitation publique à la haine (-40 %).

Les crimes haineux violents, qui représentaient 43 % de tous les crimes haineux perpétrés en 2018, ont diminué de 2 % en raison d'une baisse des affaires de menaces (-11 %) et de harcèlement criminel (-21 %).

Contrairement à la tendance générale à la baisse des crimes haineux, le nombre d'affaires de voies de fait (+6 %) et le nombre de méfaits à l'égard de biens servant principalement au culte religieux ou utilisés principalement par un groupe identifiable (+43 %) ont augmenté.

Les crimes haineux visant une religion diminuent de près du quart, et une baisse du nombre de crimes haineux anti-islamiques est enregistrée

Les crimes haineux ciblant des groupes religieux représentaient plus du tiers (36 %) de tous les crimes haineux commis au Canada en 2018, en baisse par rapport à la proportion de 41 % notée en 2017. En 2018, les groupes religieux ont été victimes de 639 crimes haineux, ce qui représente une diminution de 24 % par rapport à l'année précédente.

Après une hausse marquée des crimes haineux perpétrés à l'endroit des musulmans en 2017, la police en a déclaré 176 en 2018, soit une baisse de 50 %. Cette diminution est attribuable à des baisses importantes en Ontario (-104 affaires) et au Québec (-57 affaires), à la suite des sommets enregistrés dans les deux provinces en 2017. Les crimes haineux ciblant les musulmans représentaient 10 % de tous les crimes haineux déclarés au Canada en 2018.

Les crimes violents visant les musulmans étaient plus susceptibles que les autres types de crimes haineux de cibler des personnes de sexe féminin. De 2010 à 2018, 45 % des victimes de crimes haineux violents ciblant les musulmans étaient des personnes de sexe féminin, comparativement à 32 % de toutes les victimes de crimes haineux.

En revanche, après une hausse marquée de 63 % en 2017, le nombre d'affaires ciblant les juifs a diminué de 4 % en 2018 pour s'établir à 347. Les crimes haineux ciblant les juifs représentaient près du cinquième (19 %) de tous les crimes haineux déclarés par la police au Canada en 2018; il s'agit de la troisième année consécutive au cours de laquelle les juifs constituaient le groupe le plus souvent ciblé. L'Ontario a fait état de 28 affaires de moins, tandis que la Colombie-Britannique en a enregistré 17 de moins. En revanche, en Alberta, le nombre de crimes haineux ciblant les juifs a plus que doublé pour passer de 16 affaires en 2017 à 42 affaires en 2018.

Le nombre de crimes motivés par la haine d'une race ou d'une origine ethnique et déclarés par la police diminue

En 2018, 44 % de tous les crimes haineux déclarés par la police étaient motivés par la haine d'une race ou d'une origine ethnique. La police a déclaré 780 crimes motivés par la haine d'une race ou d'une origine ethnique, ce qui représente une baisse de 11 % par rapport à 2017. Ce recul s'explique principalement par une diminution de 38 crimes haineux ciblant les Noirs (-12 %) et de 31 crimes haineux ciblant les Arabes et les Asiatiques de l'Ouest (-22 %).

Les crimes haineux ciblant les Noirs représentaient 16 % de tous les crimes haineux au Canada et sont demeurés le type le plus courant de crimes motivés par la haine d'une race ou d'une origine ethnique. En 2018, le nombre de crimes contre les Noirs a diminué le plus en Ontario (-48 affaires), tandis qu'il a augmenté le plus au Québec (+18 affaires).

Le nombre de crimes haineux commis contre les Arabes et les Asiatiques de l'Ouest et déclarés par la police a diminué pour la première fois depuis 2013. Ces crimes représentaient 14 % de tous les crimes haineux ciblant la race ou l'origine ethnique et 6 % de tous les crimes haineux en 2018.

Les crimes haineux ciblant les Autochtones représentent une très faible proportion des crimes haineux déclarés par la police

Les affaires ciblant les Autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits), qui ont affiché une légère hausse pour passer de 31 affaires en 2017 à 35 affaires en 2018, ont continué de représenter une proportion relativement faible des crimes haineux déclarés par la police (2 %).

Les crimes haineux violents déclarés par la police et ciblant les Autochtones sont plus susceptibles que les autres crimes haineux de viser des personnes de sexe féminin. De 2010 à 2018, 45 % des victimes de crimes haineux violents ciblant les Autochtones étaient des personnes de sexe féminin, comparativement à 32 % de toutes les victimes de crimes haineux violents.

Selon les données les plus récentes sur la victimisation, parmi les victimes de violence non conjugale, les victimes autochtones étaient moins susceptibles que les victimes non autochtones de signaler l'incident à la police. Il n'est donc pas clair si le nombre de crimes haineux ciblant les Autochtones et déclarés par la police reflète de faibles niveaux de crimes haineux ou de faibles niveaux de signalement des crimes haineux à la police, ou les deux.

Les crimes haineux déclarés par la police et ciblant l'orientation sexuelle sont à la baisse, mais demeurent de nature violente

La police a déclaré 173 crimes haineux ciblant l'orientation sexuelle en 2018, ce qui représente une baisse de 15 % par rapport à l'année précédente. De ces crimes, 8 sur 10 ciblaient précisément la communauté gaie et lesbienne, tandis que 2 sur 10 visaient des personnes bisexuelles (3 %), des personnes d'autres orientations sexuelles comme les personnes asexuelles, pansexuelles ou autres qu'hétérosexuelles (12 %), ou encore des personnes dont l'orientation sexuelle était inconnue (6 %).

Comme les années précédentes, les crimes violents représentaient une part plus élevée des crimes motivés par la haine d'une orientation sexuelle comparativement à d'autres types de crimes haineux. En 2018, près des deux tiers (62 %) des crimes haineux motivés par la haine d'une orientation sexuelle étaient de nature violente. En comparaison, environ le quart (24 %) des crimes haineux ciblant la religion et environ la moitié (53 %) des crimes haineux visant la race ou l'origine ethnique étaient de nature violente.

Note aux lecteurs

Des données sur les crimes haineux déclarés par la police sont recueillies chaque année depuis 2006 et, depuis 2010, les services de police — qui desservent 99,95 % de la population du Canada — déclarent aussi des données sur les motifs.

Certains renseignements détaillés au sujet des affaires, tels que le type d'infraction, de même que les caractéristiques des victimes (dans le cas des infractions avec violence) et des auteurs présumés (pour tous les types d'infractions), n'ont pu être obtenus auprès des services de police municipaux de Calgary en 2018 et de Saint John en 2017. Par conséquent, les caractéristiques des affaires de crimes haineux ont été déclarées par les services de police pour 96,2 % de la population canadienne en 2018 et 99,4 % de la population canadienne en 2017. Les données des services de police municipaux de Calgary et de Saint John sont exclues de la comparaison des données sur les caractéristiques de 2017 à celles de 2018. Sont toutefois incluses les données relatives à toute affaire ayant fait l'objet d'une enquête par la Gendarmerie royale du Canada dans ces deux secteurs de compétence.

La police détermine si un crime a été motivé ou non par la haine et indique le type de motif en se fondant sur les renseignements recueillis pendant l'enquête ainsi que sur des lignes directrices nationales communes pour la classification des dossiers. Les fluctuations du nombre annuel d'affaires peuvent être attribuables à l'évolution des pratiques des services de police locaux, à leurs efforts de sensibilisation auprès de diverses collectivités, ainsi qu'à la volonté des victimes de signaler les incidents à la police. Le nombre de crimes haineux indiqué dans la présente diffusion constitue vraisemblablement une sous-estimation du nombre réel de crimes motivés par la haine au Canada, puisque les crimes ne sont pas tous signalés à la police.

Tableaux de référence : [35-10-0066-01](#), [35-10-0067-01](#) and [35-10-0191-01](#).

Tableau 1
Crimes haineux déclarés par la police, selon le motif détaillé, Canada, 2016, 2017 et 2018

	2016		2017		2018	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Total	1 409	100	2 073	100	1 798	100
Race ou origine ethnique	666	48	878	43	780	44
Noire	214	15	321	16	283	16
Asiatique de l'Est ou du Sud-Est	61	4	61	3	56	3
Asiatique du Sud	72	5	67	3	75	4
Arabe ou Asiatique de l'Ouest	112	8	142	7	111	6
Autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits)	30	2	31	2	35	2
Blanche	36	3	46	2	37	2
Autre race ou origine ethnique ¹	125	9	169	8	159	9
Race ou origine ethnique non précisée	16	1	41	2	24	1
Religion	460	33	842	41	639	36
Juive	221	16	360	18	347	20
Musulmane	139	10	349	17	173	10
Catholique	27	2	39	2	35	2
Autre religion ²	37	3	57	3	46	3
Religion non précisée	36	3	37	2	38	2
Orientation sexuelle	176	13	204	10	173	10
Autre motif ³	88	6	117	6	171	10
Motif inconnu	19	...	32	...	35	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les motifs fondés sur une race ou une origine ethnique non déclarée ailleurs (p. ex. latino-américaine, sud-américaine), ainsi que les crimes haineux qui ciblent plus d'une race ou plus d'un groupe ethnique.
2. Comprend les motifs fondés sur une religion non déclarée ailleurs (p. ex. sikhe, hindoue et bouddhiste).
3. Comprend l'incapacité mentale ou physique, la langue, le sexe, l'âge et d'autres facteurs semblables (p. ex. la profession ou les convictions politiques).

Note(s) : Les renseignements qui figurent dans le présent tableau correspondent aux données déclarées par les services de police desservant 99,95 % de la population du Canada. Les crimes haineux dont le motif était inconnu sont exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (3302).

Tableau 2
Crimes haineux déclarés par la police, selon le type de motif et la province ou le territoire, 2017 et 2018

	Race ou origine ethnique		Religion		Orientation sexuelle		Autre motif ¹		Total	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
	nombre									
Canada	878	780	842	639	204	173	117	171	2 073	1 798
Terre-Neuve-et-Labrador	1	0	0	0	1	2	0	1	2	3
Île-du-Prince-Édouard	1	2	0	0	0	0	0	0	1	2
Nouvelle-Écosse	10	21	8	10	1	2	2	0	21	33
Nouveau-Brunswick	9	9	6	3	7	3	0	1	22	16
Québec ²	145	149	226	158	42	29	52	95	489	453
Ontario	428	331	437	301	114	79	40	42	1 023	762
Manitoba	23	23	10	8	1	6	2	2	36	40
Saskatchewan	13	18	4	7	1	4	2	1	20	30
Alberta	124	104	48	81	16	15	4	7	192	207
Colombie-Britannique	116	122	103	69	18	32	14	22	255	248
Yukon	0	0	0	0	2	1	1	0	3	1
Territoires du Nord-Ouest	5	1	0	0	0	0	0	0	5	1
Nunavut	3	0	0	2	1	0	0	0	4	2

1. Comprend l'incapacité mentale ou physique, la langue, le sexe, l'âge et d'autres facteurs semblables (p. ex. la profession ou les convictions politiques).
2. Il convient de souligner que le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) a détecté un surdénombrement dans les données sur les crimes haineux initialement soumises à Statistique Canada pour l'année 2018. Le SPVQ s'est engagé à fournir des chiffres révisés qui seront publiés par Statistique Canada en juillet 2020, lors de la publication des statistiques sur la criminalité de 2019 et des statistiques sur la criminalité révisées de 2018. Ce surdénombrement a atténué la diminution d'une année à l'autre du nombre de crimes haineux déclarés dans la province de Québec en 2018.

Note(s) : Les renseignements qui figurent dans le présent tableau correspondent aux données déclarées par les services de police desservant 99,95 % de la population du Canada. Le total comprend les affaires pour lesquelles le motif de haine était inconnu.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (3302).

Tableau 3
Crimes haineux déclarés par la police, selon l'infraction la plus grave, Canada, 2017 et 2018

	Race ou origine ethnique		Religion		Orientation sexuelle		Autre motif ¹		Total	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
	nombre									
Total	824	728	826	622	197	165	115	169	1 994	1 719
Infractions sans violence	436	342	631	475	92	63	65	79	1 239	978
Méfait à l'égard de biens servant principalement au culte religieux ou utilisés principalement par un groupe identifiable ²	1	5	71	96	0	0	0	2	72	103
Autre méfait	356	257	428	302	79	48	44	65	913	679
Encouragement au génocide ²	0	3	7	2	0	0	0	1	7	7
Incitation publique à la haine ²	34	24	68	33	2	5	11	4	121	72
Autres infractions sans violence ³	45	53	57	42	11	10	10	7	126	117
Infractions avec violence	388	386	195	147	105	102	50	90	755	741
Total des voies de fait	180	192	47	36	50	52	19	33	299	318
Voies de fait simples (niveau 1)	127	135	32	26	36	36	12	20	208	220
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2) et voies de fait graves (niveau 3) ⁴	53	57	15	10	14	16	7	13	91	98
Menaces	134	121	94	65	28	26	19	31	283	251
Harcèlement criminel	40	35	31	16	12	8	5	11	91	72
Autres infractions avec violence ⁵	34	38	23	30	15	16	7	15	82	100

1. Comprend l'incapacité mentale ou physique, la langue, le sexe, l'âge et d'autres facteurs semblables (p. ex. la profession ou les convictions politiques).
2. Ces infractions sont par définition des crimes haineux. Les autres infractions énumérées sont des infractions en vertu du *Code criminel*, comme les voies de fait et les menaces, qui ont été motivées par la haine.
3. Comprend les crimes contre les biens (p. ex. l'introduction par effraction) et d'autres actes criminels sans violence (p. ex. le fait de troubler la paix).
4. Comprend les voies de fait contre un agent de la paix ou un fonctionnaire public.
5. Comprend les autres crimes contre la personne comportant de la violence ou la menace de violence (p. ex. l'homicide, la tentative de meurtre, le vol qualifié, les appels téléphoniques harcelants et les autres voies de fait).

Note(s) : Les renseignements qui figurent dans le présent tableau correspondent aux données déclarées par les services de police provinciaux et municipaux et par la Gendarmerie royale du Canada (GRC); ces données représentent 96,2 % de la population du Canada. En raison de la non-déclaration de renseignements détaillés, ce tableau ne comprend pas les données des services de police de Saint John et de Calgary. Toutefois, il comprend les chiffres pour les affaires survenues sur le territoire des services de police de Saint John et de Calgary qui ont fait l'objet d'une enquête par la GRC. Le total comprend les affaires pour lesquelles le motif de haine était inconnu.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (3302).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 3302.

L'article de la publication *Juristat* (**85-002-X**) « [Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2018](#) » est maintenant accessible. L'infographie intitulée « [Infographie : Crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2018](#) », qui fait partie de la série *Statistique Canada — Infographies* (**11-627-M**), est maintenant accessible.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).